AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le **10 novembre 2026 à 19 h 30**, une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue, à savoir :

DEMANDE 2026-00128

Immeuble : **Lot 5 282 494** du Cadastre du Québec
(418, boulevard du Curé-Labelle)

Zone : **M-46**

Nature : Enseigne murale (superficie des produits et services offerts)

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de **PERMETTRE**, **pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale, que les produits ou services offerts représentent 72 % de la superficie de l'enseigne proposée,** alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les produits ou services offerts, intégrés ou non au nom de l'entreprise, ne peuvent pas représenter plus de 25 % de la superficie de l'enseigne proposée.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Blainville,
Ce 20 octobre 2026.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier